

## Relevé de décisions du Conseil de Faculté du 18 avril 2014

Le conseil de Faculté, réuni le 18 avril 2014, a approuvé le compte rendu de la séance du 21 février 2014.

Puis il s'est prononcé favorablement sur les questions financières suivantes :

- La décision budgétaire modificative numéro 1 reprenant les modifications du budget 2014 par centre financier
- Les tarifs des diplômes et préparations rattachés à la Faculté de droit
- L'avenant financier n°5 à la convention de partenariat entre le Conseil Régional des Notaires et l'Université Jean Moulin Lyon 3 (n° 2009-724)
- La prise en charge par l'Institut d'Etudes Judiciaires des frais d'inscription de 2 étudiants de l'Ecole de droit de Lyon pour un montant de 4 000 €
- La subvention sollicitée par l'Association des Affaires Internationales, Stratégiques, Diplomatiques, Economiques et Culturelles (AISDEC) pour un colloque intitulé « Economie de défense et relations internationales », qui s'est tenu les 27 et 28 février 2014 pour un montant de 500 €
- La subvention à hauteur de 1 000 euros pour le colloque intitulé « l'erreur judiciaire », en revanche, le tarif proposé n'est pas approuvé, il fera l'objet d'un vote ultérieur en conseil de faculté
- La subvention sollicitée par l'Association Droit et Fiscalité du Marché de l'Art (DFMA) pour une soirée interprofessionnelle du 17 avril 2014 pour un montant de 500 €
- La subvention sollicitée par le Groupement Associatif des Jeunes Administrativistes (GAJA) pour l'organisation du petit déjeuner des Masters, qui a eu lieu le 25 février 2014, pour un montant de 215 €
- La subvention pour un séminaire demandée par l'Equipe de droit privé intitulé « La responsabilité des professionnels du droit » qui se tiendra les 19 et 20 septembre 2014 à Lyon pour un montant de 1 500 €
- Le tarif pour une conférence organisée par l'Equipe de droit privé prévue le 14 avril 2014 intitulée « L'action de groupe », pour un montant de 50 €, gratuité pour les universitaires et les étudiants

**Campus des Quais**  
15 quai Claude Bernard  
BP 0638  
69239 LYON CEDEX 02

Tél. +33 (0)4 78 78 75 20  
Fax +33 (0)4 78 78 71 31  
facdedroit.univ-lyon3.fr

- Le tarif pour un colloque organisé par le Centre de droit de la famille intitulé « Famille et fiscalité » prévu le 25 mai 2014 pour un montant de 120 € et gratuité pour les enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et hors Université Jean Moulin Lyon 3
- Le tarif pour une journée de formation organisée par l'Institut d'Etudes Administratives prévue le 6 juin 2014 portant sur « L'actualité du droit des contrats publics » pour un montant de 270 €, gratuité pour les étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs de Lyon 3, Lyon 2 et St Etienne. Le tarif du déjeuner est fixé à 30 €
- Le tarif pour une journée de formation organisée par l'Institut d'Etudes Administratives, portant sur « L'immobilier public local » pour un montant de 200 € pour la ½ journée (ou 180 € si inscription précoce), 300 € pour la journée complète (ou 270 € si inscription précoce). Prix du déjeuner à 30€. En revanche, la date de la manifestation est remise à une date ultérieure
- Le tarif pour une conférence organisée par l'Institut d'Etudes Judiciaires qui s'est tenue le 5 décembre 2013 portant sur « La rétention des étrangers », pour un tarif de 50 € et gratuité pour les étudiants
- Le montant de la rémunération pour l'enseignant dans le cadre de la convention de formation continue avec la CAF du Rhône
- Les tarifs pour un colloque de la Société Française de Droit International (SFDI)
- Les propositions pour le référentiel enseignant.

Il a approuvé les questions pédagogiques qui suivent :

- La création d'une série supplémentaire en 3<sup>e</sup> année de Licence (droit privé) et le point sur les postes obtenus dans le cadre de la deuxième vague d'emplois FIORASO
- Le régime d'examen Master 2 droit public des affaires à partir de 2014 – 2015
- Le régime d'examen Master 2 droit et science politique mention science politique relations internationales spécialité francophonie et mondialisation à partir de 2014 – 2015 supprimant les points de bonification sportive
- La maquette du Master 1 droit européen à partir de 2014 – 2015, en revanche, le régime transitoire doit être prévu et voté ultérieurement
- La maquette et le régime d'examen pour le Master 2 mention droit privé sciences criminelles spécialité droit de la famille
- La nouvelle offre de formation permanente proposée par l'Institut des Assurances de Lyon.

Les questions portant sur les projets de conventions suivants ont été approuvées :

- Le projet de convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université AÏN SHAMS (Egypte) pour la mise en place d'un Master 2 recherche délocalisé droit public des secteurs stratégiques et des affaires
- Le projet de convention de partenariat pédagogique pour le Master 2 droit fiscal entre l'Université Jean Moulin Lyon 3, le DNRFP et de Directeur Régional des Douanes et Droits indirects à Lyon
- Le projet de convention pédagogique pour le master 2 droit privé international et comparé entre l'université Jean Moulin Lyon 3, le DNRFP et le Directeur Régional des Douanes et Droits Indirects à Lyon
- Le projet de convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la DRFIP de Rhône-Alpes et du Département du Rhône portant sur la préparation au concours externe d'Inspecteur des finances publiques, session 2015

Les points sur les projets de statuts suivants ont recueilli un vote favorable :

- Le projet de statuts du Centre Lyonnais d'Histoire du Droit et de la Pensée Politique (CLHDPP), sous réserve de l'ajout de la phrase suivante dans l'article 6 : « Le Directeur peut désigner un directeur adjoint »
- Le projet de statuts de l'IFROSS – Recherche
- Le projet de statuts de la chaire professionnelle notariale européenne.

Enfin, les informations suivantes ont été délivrées sur :

- La désignation de Monsieur Christophe Pascal en tant que Directeur de l'IFROSS Recherche
- La nomination d'un chargé de mission pour les doctorants et ATER en la personne de Madame Caroline Lardaud
- L'accord entre la Faculté de droit et l'IUT sur l'admission des étudiants de l'IUT en Licence de droit
- Le calendrier prévisionnel de l'année 2014.2015 pour les scolarités en licence et master. Un vote de confiance, positif, est demandé par Monsieur le Doyen.

Le Doyen

Franck MARMOZ



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "F. MARMOZ". To the right of the signature is a red circular stamp. The text within the stamp, starting from the top and moving clockwise, reads: "UNIVERSITÉ CLERMONT-AUX-FRANCS", "FACULTÉ DE DROIT", and "LYON III".